

MAIRIE
DE**VILLES-SUR-AUZON**

(VAUCLUSE)

TÉL. 04 90 61 82 05

DECISION DU MAIRE**PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°09/2026 du 10 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

10/3/2026

ID : 084-218401487-20260310-DDM9_2026-DE

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
POUR LES TRAVAUX DE DESAMANTAGE DE L'ANCIEN HOPITAL**

Le Maire de la Commune de Villes sur Auzon (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 1 qui énonce les grands principes régissant la commande publique permettant d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne gestion des deniers publics,

Vu la délibération 2 du 31 mai 2021 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés publics à procédure adaptée,

Vu la décision du Maire 06/2026 en date du 17 février 2026 par laquelle les 10 lots du MAPA de travaux de l'Ancien Hôpital ont été attribués, et notamment le lot 1 Désamiantage à l'entreprise DELTA DESAMANTAGE DEMOLITION de Chateauneuf les Martigues 13220,

Vu la décision du Maire 08/2026 en date du 6 mars 2026 par laquelle l'attribution du lot 1 Désamiantage a été résiliée suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise DELTA DESAMANTAGE DEMOLITION, et au courriel du liquidateur,

Considérant que pour la bonne continuation du chantier, il est urgent de désigner une nouvelle entreprise, qu'une consultation « Petits Lots » sans publicité préalable a été engagée le 6 mars 2026,

DECIDE

1 – D'attribuer le MAPA Désamiantage de l'Ancien Hôpital à l'entreprise ISOLEA 2 avenue des Artisans 13150 TARASCON pour un montant de 24 117.55 euros H.T. soit 28 941.06 euros TTC.

2 - La Secrétaire Générale de Mairie et le Trésorier du SGC Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

3 - La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Fait à Villes-sur-Auzon, le 10 Mars 2026

Le Maire,
Frédéric ROUET

